



**Dossier
d'inscription scolaire
2022 / 2023**

**ÉCOLE MATERNELLE
VILLENEUVE**



Inscription scolaire Rentrée 2022/2023

Tous les parents qui souhaitent faire inscrire leur(s) enfant(s) à l'école doivent venir à la mairie, Esplanade Charles de Gaulle.

L'inscription peut se faire :

- à l'accueil de la mairie ou les documents nécessaires peuvent être envoyés par mail à : accueil@aubusson.fr
- Photocopie des vaccins
- Photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Dérogation scolaire pour les personnes ne résidant et ne travaillant pas sur la commune.
- Certificat de radiation (si changement d'école)
- Jugement de divorce ou de séparation

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Myriam MARIETTE
Directrice Générale des Services



DEROGATION SCOLAIRE

Pour l'école : MATERNELLE ELEMENTAIRE

Pour l'enfant :

1 – DEROGATION DEMANDEE

DATE la prochaine rentrée scolaire 20...../20.....
 en cours d'année scolaire, à compter du : / / 20.....

ECOLE Maternelle Villeneuve
 → Classe Petite section Moyenne section Grande section

Ecole Elémentaire La Clé des Champs
 → Classe CP CE1 CE2 CM1 CM2

2 – L'ENFANT

Nom/Prénom Sexe : Masculin Féminin

Date et lieu de naissance : / / à

Parent/représentant légal :

Père ou représentant légal

Nom/Prénom.....

Adresse.....

Profession.....

Lieu de travail.....

Mère Nom/Prénom.....

Adresse.....

idem que l'adresse du père

Profession.....

Lieu de travail.....



Frères et sœurs scolarisés :

	Nom	Prénom	Classe	Ecole
1 ^{er} enfant				
2 ^{ème} enfant				
3 ^{ème} enfant				

Justificatifs à fournir : copie du livret de famille (mariage des parents + naissance des enfants)
 justificatif de domicile Carnet de santé (vaccination) Jugement de divorce Certificat de radiation Attestation CAF (quotient familial)

3 – SITUATION SCOLAIRE

Première inscription oui non

Si l'enfant est déjà scolarisé, préciser les NOM et ADRESSE de l'établissement fréquenté :

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION :

Cas dérogatoire un des parents travaille sur la commune demandée et absence de moyens de garde, cantine, dans la commune de résidence

raison médicale (justifiée par un document médical)

maintien de la fratrie (frère/sœur **déjà scolarisé dans un établissement de la commune souhaitée**)

poursuite de la scolarité* dans la même école **année scolaire entière*

absence d'un cycle dans l'école de provenance

Cas non dérogatoire Parent domicilié(e) sur la commune souhaitée

Habitation principale en cours de construction sur la commune souhaitée

Autre motif (à exposer ci-dessous)

ATTENTION

Dérogation valable uniquement pour l'année scolaire demandée.

Toutes les demandes sont étudiées en tenant compte des effectifs nécessaires pour maintenir les structures actuellement en place ouvertes ou pour éviter le sureffectif.

LE DOSSIER NE SERA INSTRUIT QUE SI TOUTES LES RUBRIQUES SONT COMPLETEES.

Date de la demande / /

Signature des parents